

BRÈVES ÉCONOMIQUES

AFRIQUE CENTRALE

Octobre 2023

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE YAOUNDE

Zoom sur les IDE français en CEMAC et en RDC en 2022

Selon les données de la [Banque de France](#), les flux nets d'investissements directs étrangers (IDE) français en direction de la CEMAC ont atteint 977 M€ en 2022, marquant ainsi une nette augmentation par rapport à l'année 2021 où ils étaient estimés à -703 M€. Ces nouvelles entrées portent ainsi le stock total d'IDE français en 2022 à 5,1 Mds €. La hausse des IDE français contraste avec la tendance globale des flux d'IDE en direction de la zone qui – selon la CNUCED - connaissent un ralentissement (3,41 Mds € en 2022 contre 3,46 Mds € en 2021).

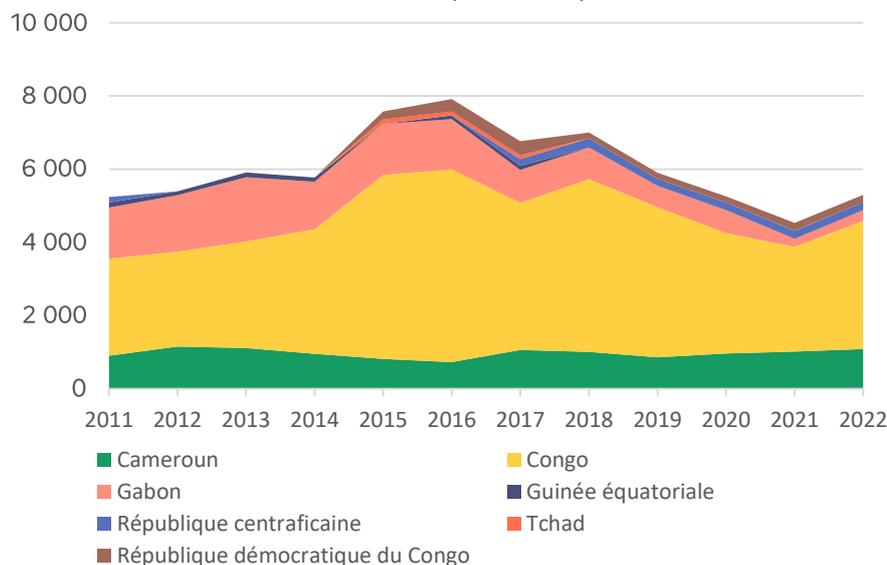
LE CHIFFRE A RETENIR

977 M€

d'entrées d'IDE français en zone CEMAC en 2022

Par pays, cette hausse du flux des IDE français vers la zone est principalement portée par le Congo (786 M€ contre -429 M€) et le Gabon (126 M€ contre -392 M€ en 2021). Par contre l'on enregistre une baisse des flux au Cameroun (64 M€ contre 103 M€) et en RCA (1 M€ contre 15 M€).

Stocks d'IDE français en CEMAC et en RDC
(en MEUR)



Avec ces nouvelles entrées d'IDE, le stock total d'IDE français en 2022 au Congo est évalué à 3,5 Mds € ce qui représente plus de 2/3 du stock des IDE français dans la zone. Il est suivi par le Cameroun (1,1 Md €), le Gabon (297 M€) et la RCA (219 M€). Hors CEMAC, en RDC, après une hausse observée en 2021, le flux d'IDE français est à nouveau une baisse en 2022 (-27 M€ contre 44 M€ en 2021).

Source : [Banque de France](#)

RÉGIONAL

Les chefs d'entreprise anticipent une hausse de l'activité au quatrième trimestre 2023

Selon le [test prévisionnel de conjoncture](#) publié par la BEAC, les chefs d'entreprises installées dans la zone CEMAC anticipent une hausse de l'activité économique dans la sous-région au cours du quatrième trimestre 2023. Dans le secteur primaire, cette hausse serait stimulée par les industries pétrolière et gazière, ainsi que par une récolte agricole prometteuse à la fois pour les produits alimentaires de base et les cultures commerciales. Le secteur secondaire devrait également afficher des performances positives, avec une augmentation prévue dans la production de bière, de sucre, d'eau et d'électricité, bien que l'on anticipe un déclin dans les huileries et l'industrie du bois, avec une stabilité dans la construction. Les chefs d'entreprise du secteur tertiaire se montrent optimistes, en particulier dans les domaines des services financiers, des télécommunications et du transport aérien en prévision des célébrations de fin d'année. Les perspectives sont également favorables dans le commerce des biens de consommation courante et d'équipement, en raison de la demande résiliente face à l'augmentation des prix.

Troisième session ordinaire du comité de politique monétaire de la BEAC

Lors du dernier [comité de Politique Monétaire](#) (CPM) tenu le 25 septembre, l'évolution récente de la conjoncture économique et les perspectives macroéconomiques internationales et sous-régionales ont été examinées. Les réserves de change de la BEAC ont baissé de près de 10 % sur trois mois consécutifs après un pic en avril 2023 (7 617,7 Mds FCFA), en raison de la

diminution des termes de l'échange. Cependant, en glissement annuel, ces réserves ont augmenté de 19,5 % à 6 880 Mds FCFA au 31 juillet 2023.

Concernant l'orientation de la politique monétaire de la BEAC, les analyses menées par la Banque Centrale révèlent une tendance persistante de l'inflation dans la CEMAC, indiquant un effet à long terme. Elle indique que dans ce contexte, il ne semble pas opportun de resserrer davantage la politique monétaire, car les mesures précédentes ont déjà commencé à influencer l'économie et les prix. Par conséquent, le taux d'intérêt des appels d'offres et le taux de la facilité de prêt marginal ont été maintenus inchangés respectivement à 5,00 % et à 6,75 % pour le 4^{ème} trimestre 2023.

Perspectives de l'inflation dans la CEMAC

Dans une [note](#) sur l'évolution de l'inflation dans la zone CEMAC et les perspectives à court et à moyen termes, la BEAC analyse les tendances récentes en matière d'inflation. Selon les prévisions à fin septembre 2023, on observe globalement un ralentissement des tensions inflationnistes au sein de la CEMAC. Le taux d'inflation, qui avait atteint 6,7 % en glissement annuel un an plus tôt, devrait reculer à 5,0 %. La moyenne annuelle de l'inflation devrait également baisser, passant de 6,6 % en juin 2023 à 6,3 % en septembre de la même année, bien que demeurant bien au-dessus des chiffres de septembre 2022 (4,2 %). Cette tendance à la baisse est particulièrement notable dans le secteur alimentaire, qui décélère depuis son pic en novembre 2022, en relation avec la diminution de l'inflation importée. Cependant, malgré cette baisse, les prix resteront élevés dans la CEMAC, principalement en raison de la hausse des prix des carburants observée au premier semestre 2023. Les perspectives, bien que revues à la baisse par rapport aux prévisions de juin 2023, indiquent que l'inflation restera largement au-dessus du seuil communautaire de 3 % jusqu'en 2024, avant de passer en dessous en 2025.

Ouverture des antennes de la douane tchadienne à Douala et à Kribi

La Direction générale des douanes camerounaise annonce l'ouverture le 23 octobre 2023 de deux antennes de la douane tchadienne dans les villes de Douala et de Kribi. Ce processus entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord relatif à l'assistance administrative mutuelle signée entre les administrations des douanes du Cameroun et du Tchad d'une part et d'autre part de l'arrêté du Ministre des Finances du Tchad portant création et opérationnalisation des antennes des douanes tchadiennes à Douala et à Kribi. Par la mise en place de ces bureaux de douanes, les administrations entendent renforcer la lutte contre la fraude et accroître les recettes douanières des deux pays. Ces antennes devront procéder à l'identification préalable des importateurs tchadiens et des opérations de transit à destination du Tchad. Pour rappel, les ports de Douala et de Kribi sont utilisés comme port d'attache pour les opérations de commerce extérieur du Tchad. La grande majorité des importations du Tchad y transitent.

CAMEROUN

Signature d'un accord d'assistance avec la Facilité Africaine de soutien juridique

Une lettre d'accord d'assistance de l'ASLF a été signée le mardi 26 septembre 2023 entre Olivier Pognon, son Directeur et Alamine Ousmane Mey, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Cette aide sous forme de don d'un montant de 700 000 USD (environ 435 M FCFA) vise à soutenir le développement du secteur minier au Cameroun à travers des actions de renforcement de capacités (186 M FCFA) et de conseil (248 M FCFA). Ce programme d'assistance prévoit 4 axes d'interventions : l'examen du cadre juridique,

réglementaire et institutionnel applicable au secteur minier camerounais ; l'élaboration d'une boîte à outils comprenant des documents juridiques standardisés adaptés au secteur minier et conformes aux standards internationaux ; le renforcement des capacités juridiques des fonctionnaires en matière de structuration, négociation et mise en œuvre des projets miniers et enfin l'assistance au Gouvernement dans le cadre des négociations de la convention minière relative au projet de rutilite d'Akonolinga. Pour rappel, l'ASLF est une organisation internationale de la Banque Africaine de Développement créée en 2008 afin de réduire l'asymétrie de capacités juridiques et techniques des gouvernements africains notamment dans l'élaboration et la négociation des contrats.

Création de la Kikot-Mbebe Hydro Power Company (KHPC) avec EDF

La [création de KHPC](#) fait suite à l'Assemblée générale Constitutive qui s'est tenue le 25 septembre 2023 en présence de la Directrice Afrique et Moyen orient de la Direction internationale du Groupe EDF et des Ministres des Finances, de l'Eau et de l'Energie et de l'Economie du Cameroun. KHPC, codétenue par l'Etat du Cameroun et le groupe EDF, sera en charge du développement, de la construction et de l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Kikot. L'assemblée générale constitutive de KPHC a également permis d'entériner la nomination de Marlène Biessy et Lionel Omgba Oyono en tant que Directrice générale et Directeur général adjoint de la société. Le projet prévoit un barrage et sa retenue d'eau, ainsi qu'une centrale hydroélectrique d'une puissance comprise entre 450 et 550 MW. Le projet vise un début de construction en 2025 pour une mise en service en 2030.

Société Générale Capital Asset Management, filiale du groupe Société générale agréée par la COSUMAF

La Société Générale Capital Asset Management, nouvelle filiale du Groupe bancaire Société Générale en charge de la gestion des actifs dans la zone CEMAC, a obtenu l'agrément de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), le 2 octobre 2023. La nomination de M. Samuel Mbassa, en tant que Directeur général de la nouvelle société a également été validée.

L'entreprise de BTP BUNS retenue pour réaliser la route de patrouille de l'Aéroport international de Douala

Le marché évalué à 4,5 Mds FCFA a été attribué à l'entreprise camerounaise de BTP, BUNS Sarl. Cette dernière sera en charge de la construction de 13km de route patrouille répartis en deux lots. Le premier portant sur 7km pour un coût des travaux de 2,5Mds FCFA, le second portant sur un linéaire de 6km est évalué à 2,05Mds FCFA. La durée des travaux est de huit mois. Ces travaux entrent dans le cadre d'un processus, engagé depuis plusieurs années, de modernisation et de certification des principaux aéroports du Cameroun afin de renforcer leur attractivité. L'aéroport international de Douala, dont la part dans le chiffre d'affaires des Aéroports du Cameroun est de 63%, représente la principale place aéroportuaire du Cameroun et de la sous-région.

Signature d'une convention fiscale Cameroun-Chine

Le Ministre des Finances du Cameroun, Louis Paul MOTAZE a signé ce 17 octobre 2023 à Beijing, une [convention](#) fiscale avec la Chine afin d'éliminer la double imposition en matière d'impôt sur le revenu et de prévenir la fraude et l'évasion

fiscale. Cet accord favorisera la mise sur pied de meilleures conditions de promotion des investissements au Cameroun à travers les nombreux avantages fiscaux qu'elle accorde, notamment, l'élimination de la double imposition, les taux préférentiels d'imposition des revenus d'investissement, la clause de non-discrimination et la procédure amiable en cas de différends. La signature de cette convention s'inscrit dans le cadre d'un processus de densification des conventions fiscales avec les pays partenaires dans l'optique d'améliorer et de renforcer l'attractivité du territoire camerounais vis-à-vis de ces investisseurs étrangers. Pour mémoire, en plus des pays de la CEMAC, le Cameroun est lié par convention fiscale avec 6 Etats dont la France, le Canada, la Tunisie, l'Afrique du Sud, le Maroc et les Emirats arabes unis (pas encore entrée en vigueur).

Transparence des dépenses fiscales

Selon le [Global Tax Expenditures Transparency Index \(GTETI\)](#) publié le 9 octobre dernier, le pays occupe la 5^e place en Afrique et la 25^e dans le monde (104 pays étant classés). Cet indice, élaboré par le Conseil de politique économique (CEP) et l'Institut allemand pour le développement et la durabilité (IDOS), réalise la première évaluation comparative des rapports sur les dépenses fiscales de tous les pays du monde. Selon ce rapport, le Cameroun affiche un score de 57 sur 100. Les performances du pays ont été notables dans divers domaines, notamment la mise en place d'un cadre institutionnel garantissant la transparence et la responsabilité (14,7/20), les données sur les recettes fiscales perdues et leurs évaluations (12,2/20). Cependant, des améliorations sont nécessaires dans d'autres domaines, comme la qualité des informations relatives à la méthodologie des rapports (11,6/20), la publication des rapports fiscaux (10/20) et la précision des informations sur les entreprises cibles (8,5/20).

CENTRAFRIQUE

Accord au niveau des services avec le FMI pour la première revue du programme de facilité élargie de crédit

À l'issue d'une [mission](#) qui s'est rendue à Bangui du 29 août au 9 septembre 2023, les autorités centrafricaines sont parvenues à un accord avec les services du FMI sur les politiques économiques et financières qui pourraient soutenir l'approbation de la première revue du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC), lequel avait été approuvé en avril dernier. Au cours de cette mission, le FMI a observé que l'économie de la République centrafricaine est « en voie de stabilisation », bien que des défis subsistent. Les prévisions de croissance pour l'année 2023 ont été revues à la baisse, passant de 2,2 % à 1 %, et l'inflation demeure élevée en raison de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers. Tout en saluant les efforts déployés dans la mise en œuvre du programme, la mission du FMI a souligné l'importance cruciale de la réussite de la campagne d'importation de carburant par le fleuve Oubangui pour atteindre les objectifs de croissance et les ambitions de mobilisation des recettes.

CONGO

La SNPC et le français FRM vont développer un projet d'afforestation

Le directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), Maixent Raoul Ominga, et le président directeur général de la société Forêt ressources management (FRM), Bernard Cassagne, ont signé le 21 septembre à Brazzaville un contrat portant sur la plantation

d'un puits de carbone naturel sur une superficie de 50 000 hectares dans le département des Plateaux, au nord du Congo. Le groupe français FRM est en charge de la réalisation du projet depuis la phase de conception jusqu'à sa mise en œuvre. Ce groupe collabore déjà avec Total Energie Congo dans un autre projet de même nature. Durant la phase pilote du présent projet, baptisé « Eco-Zamba » et qui devrait bientôt démarrer, mille hectares de forêt composés essentiellement d'acacias, d'eucalyptus et d'arbres fruitiers de diverses essences seront plantés.

Afreximbank accorde une facilité de crédit au pétrolier Trident OGX Congo

La Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) a [signé](#) le 27 septembre à Brazzaville un accord visant à fournir une facilité de 300 M USD à la société pétrolière Trident OGX Congo devant lui permettre de mettre en œuvre son programme d'investissement visant à augmenter la production de pétrole brut des champs pétroliers de Mengo-Kundji-Bindi II (MKB II). Selon les termes de l'accord, Trident OGX Congo, filiale à 100 % du groupe Trident OGX International dont le siège est à Singapour, utiliserait les fonds procurés par cette facilité pour financer et lancer un programme de développement de sept ans sur la zone du permis MKB II. Cette transaction devrait permettre *in fine* d'augmenter le niveau de production du pétrole brut du Congo de 30 %. Outre le groupe Trident, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et Orion Oil détiennent également des parts dans le bloc pétrolier MKB II.

Le gouvernement annonce une nouvelle hausse de 25% du prix du gazole

Le prix du litre de gazole va augmenter de 25% ce mois d'octobre 2023. Il va passer de 500 FCFA actuellement à 625 FCFA. Il avait déjà augmenté de 25 FCFA (+5%) par litre en janvier dernier. Cette hausse des prix du carburant s'inscrit dans

le cadre du programme de réformes conclu avec le Fonds monétaire international et de l'engagement de l'État congolais de procéder à la réduction progressive des subventions sur les produits pétroliers mis en vente au Congo afin de disposer des ressources pour financer les projets sociaux liés à la santé, à l'éducation et à la protection sociale. Le prix de l'essence ordinaire avait quant à lui également augmenté de 5% en janvier (de 595 FCFA à 625 FCFA). Il avait augmenté à nouveau, mais seul, en juillet de 24% (à 775 FCFA). Il n'est pas prévu qu'il augmente en octobre. Le gouvernement a pris des mesures visant à pallier les effets de cette hausse du prix du gazole sur les populations. La société civile se dit inquiète et continue de réclamer l'effectivité de ces mesures d'accompagnement.

La société française LEGRAND veut ouvrir un bureau au Congo Brazzaville

La société française LEGRAND, spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment, a entamé les démarches pour ouvrir un bureau à Brazzaville. Ce bureau permettra de suivre les activités dans les deux Congo, en RCA, au Tchad, en Guinée Equatoriale, à Sao-Tomé et Principe et au Gabon. La décision d'ouvrir un bureau pour mieux soutenir les distributeurs locaux est la conséquence du développement avéré des activités de LEGRAND dans la zone. LEGRAND travaille déjà au Congo avec plusieurs distributeurs et n'envisage pas, à ce stade, de passer à la vente directe, ce qui lui imposerait de créer une structure plus lourde et notamment d'importer des stocks de produits.

L'Etat congolais a choisi le repreneur de la Société Générale Congo : la BGFI Congo

Le jeudi 19 octobre 2023, un [communiqué](#) du Ministre de l'économie et des finances indique que le Congo a conclu un accord pour le rachat de la Société Générale Congo par la BGFI Bank Congo, la filiale congolaise du groupe gabonais

BGFI. La finalisation de cette opération pourrait intervenir d'ici le début de l'année 2024, après accord préalable des autorités financières et réglementaires compétentes. La Société Générale avait annoncé, le jeudi 8 juin 2023, la cession de ses filiales au Congo-Brazzaville, en Guinée-Equatoriale, et au Tchad. Le 14 juin 2023, le Ministère de l'économie et des finances du Congo annonçait son intention de préempter la vente. Un accord en vue du rachat par la République du Congo de l'intégralité des actions de sa filiale congolaise détenues par la Société Générale avait été signé le 31 juillet 2023. L'accord préalable obligatoire de la Commission bancaire d'Afrique Centrale aurait été donné le 2 octobre 2023.

GABON

Les premiers résultats de la Task-Force sur la dette intérieure

Rétablie le mois dernier, la Task-Force sur la dette intérieure, visant à opérer une régularisation des dossiers des opérateurs auxquels l'Etat avait attribué des marchés publics, a d'ores et déjà obtenu ses premiers résultats. Les agissements frauduleux de plusieurs entreprises ont ainsi été révélés, à l'instar des 700 M FCFA surfacturés par la SEEG (Société d'énergie et d'eau du Gabon) à l'Etat gabonais ou la surfacturation de 2 Mds FCFA dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Université des sciences et techniques de Masuku. Après avoir convoqué au début du mois, par le biais d'un [communiqué](#), 44 entreprises, la Task-Force a annoncé, le 10 octobre dernier, une nouvelle convocation pour 57 autres sociétés adjudicataires de marchés publics.

Les difficultés du secteur forestier

Composante essentielle de l'économie gabonaise (13% des recettes à l'export et 16% des emplois formels en 2022), le secteur du bois accuse un recul de sa production forestière de 32,6% au deuxième trimestre 2023 par rapport à la même période en 2022. Cela s'inscrit dans une dynamique baissière entamée au second semestre 2022. Si le mauvais état des routes est

mis en cause, entravant la bonne livraison des grumes, la chute des commandes au niveau international (avec notamment pour origine le ralentissement du marché immobilier chinois) explique également ces difficultés. Toutefois, depuis la mi-septembre, un mouvement de contestation social au sein de la ZES de Nkok, pour protester contre la précarité des conditions de travail, porte un nouveau coup dur au secteur. Les activités de transformations du bois au sein de la zone économique spéciale sont donc mises à l'arrêt et certains producteurs de grumes ne peuvent plus écouler leurs marchandises.

Conclusions de la note de conjoncture pour le deuxième trimestre 2023

Le gouvernement gabonais a publié début octobre son [diagnostic économique](#) pour le deuxième trimestre 2023. Si les dynamiques pour le secteur du bois sont peu reluisantes, les activités extractives sont, elles, reparties à la hausse, après une chute au second semestre 2022, avec une augmentation de 3,6% de l'indice de production de pétrole sur les six premiers mois de 2023 et une reprise de 28,3% de la production de manganèse trimestrielle (après avoir fortement diminué au premier trimestre). La bonne performance de l'agriculture de rente est également à souligner avec une hausse de 16,9% de l'indice de production trimestriel, du fait notamment de la dynamique de production dans les plantations d'hévéa (caoutchouc) et de récolte des régimes de palme.

Activité sur le marché des titres publics

Alors que l'Etat gabonais avait essuyé des revers sur le marché des titres publics de la BEAC lors de l'émission de bons et d'obligation du trésor début septembre, l'émission de [7,5 Mds XAF de BTA](#) à 13 semaines lors de la première semaine d'octobre a rencontré un taux de souscription supérieur à 80%. En parallèle, le Gabon a pu procéder au règlement de près de 30 Mds XAF d'engagements sur le marché de la BEAC. Fort de ces opérations, la direction générale de la

comptabilité publique et du Trésor a émis le 11 octobre [deux nouvelles OTA](#) de 20 Mds XAF chacune, l'une dont la maturité est de 2 ans (rémunérée 5,00%) et l'autre de 4 ans (taux de 5,75%).

GUINÉE ÉQUATORIALE

Consultation du FMI au titre de l'article IV

Une délégation du FMI a effectué une visite de travail du 26 septembre au 5 octobre 2023 dans le but d'engager des discussions concernant l'examen de l'Article IV de l'année 2023. Selon le [communiqué de presse](#), l'économie de la Guinée équatoriale a connu une croissance de 3,2% en 2022, après une longue période de récession. La hausse des prix du pétrole a engendré d'importants excédents dans les soldes budgétaires et courants. Toutefois, cette embellie économique est prévue comme étant de courte durée, car la nouvelle baisse anticipée de la production pétrolière en 2023 risque de faire retourner le pays en récession, avec une contraction de l'activité économique de 7,8%. En outre, la situation budgétaire devrait se détériorer en 2023, avec un solde nettement moins favorable qu'en 2022. Afin de renverser ces tendances, selon le FMI, il est impératif que le pays mette en place des réformes économiques et de gouvernance qui devront se concentrer sur l'équilibre budgétaire, la collecte de recettes non pétrolières, la réduction des dépenses non essentielles, l'amélioration des services sociaux, le soutien aux ménages vulnérables et la stabilisation du secteur bancaire.

RDC

Projet de dégazage du golfe de Kabuno au Nord Kivu

Le ministre des Hydrocarbures, Didier Budimbu a réceptionné fin septembre à Goma au Nord-Kivu, la première station industrielle du projet de dégazage du golfe de Kabuno. Après la phase

pilote lancée en 2017, l'implantation de cette station marque un tournant dans ce projet, deux autres phases devant être encore réalisées. L'objectif est de parvenir à assainir cette partie du lac Kivu du gaz carbonique dissout dans l'eau qui constitue une menace pour la population riveraine. Ce projet est exécuté par la société française Limnological Engineering, le coût total de la phase industrielle de ce projet étant évalué à environ 5 M€.

Lancement des travaux de construction du pont sur la rivière Luapala

Début octobre, les présidents de la RD Congo, Félix Tshisekedi et de la République de la Zambie, Hakainde Chilema, ont lancé les travaux de construction d'un pont sur la rivière Luapula situé dans le territoire de Kasenga dans le Haut-Katanga. Il s'agit d'un projet majeur pour relier les deux pays. Ce projet intégrateur permettra d'améliorer la fluidité du réseau routier ainsi que les conditions socio-économiques des populations riveraines et la sous-région en particulier. Il permettra de relier les [mines de cuivre et de cobalt](#) en RDC au port de Dar es Salaam en Tanzanie, via la Zambie. Ce projet réalisé GED Africa, une entreprise de construction hongroise basée à Maurice, inclut l'aménagement, la maintenance et l'exploitation

de la route Kasomeno – Chalwe sur 92 kilomètres et des postes de péage, ainsi que la construction d'un poste frontalier à guichet unique à construire à la frontière entre la RDC et la Zambie.

56^{ème} session du Conseil des ministres de l'OHADA

La 56^{ème} session du Conseil des ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) s'est tenue les 16 et 17 octobre derniers à Kinshasa, la RDC assumant la présidence de l'organisation. Parmi les principaux points inscrits à l'ordre du jour de cette session se trouvait notamment l'examen et l'adoption du projet de révision du Traité OHADA qui prévoit une révision de l'acte constitutif de l'OHADA, à l'effet d'institutionnaliser les Commissions Nationales OHADA (CNO) et de formaliser la tenue des réunions du Conseil des Ministres par visioconférence. Lors de la 55^{ème} session du Conseil des ministres de l'OHADA qui s'était déroulée du 29 au 30 août, le comité des experts avait formulé par ailleurs plusieurs recommandations visant à renforcer et améliorer le système judiciaire de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). L'une de ces recommandations portait sur la possibilité d'accroître le nombre de juges à la CCJA.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Yaoundé
Rédacteurs : Service économique régional de Yaoundé
Services économiques de Libreville, de Brazzaville et de Kinshasa, et correspondants

[Rendez-vous sur cette page pour vous abonner](#)